



Regulus

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Regulus

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Regulus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Regulus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Azogui', written over a faint, light blue circular watermark or stamp.

Michel Azogui

REGULUS S.A.

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version du 2023-01-31 V04

ACTIF	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
	BRUT	AMORT. ET PROVIS. (à déduire)	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:				
Frais d'établissement	30 489,80 €	- 30 489,80 €	0,00 €	0,00 €
Frais de recherche + développement	906 857,94 €	- 906 857,94 €	0,00 €	0,00 €
Concessions, brevets, licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations inc.	763 224,09 €	- 686 451,56 €	76 772,53 €	110 593,32 €
Imm. Incorp. En cours R&D	4 060,00 €	0,00 €	4 060,00 €	0,00 €
Avances et acomptes	0,00 €		0,00 €	10 200,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
Terrains				
Constructions	347 506,98 €	- 333 659,92 €	13 847,06 €	18 042,49 €
Installations techniques, outil. et matériels industriels	6 399 180,55 €	- 5 579 971,41 €	819 209,14 €	914 997,72 €
Autres immobilisations corporelles	3 118 251,65 €	- 2 637 513,57 €	480 738,08 €	468 899,37 €
Immob. corp. en cours	44 505,00 €		44 505,00 €	61 265,00 €
Avances et acomptes	0,00 €		0,00 €	113 505,60 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:				
Part. selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattach. à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	87 387,63 €		87 387,63 €	88 679,78 €
TOTAL (I):	11 701 463,64 €	- 10 174 944,20 €	1 526 519,44 €	1 786 183,28 €
STOCKS ET EN-COURS:				
Matières premières + consommables	3 752 240,55 €	- 798 313,94 €	2 953 926,61 €	3 265 162,91 €
En cours des productions	3 698 599,12 €		3 698 599,12 €	1 770 362,07 €
Biens et services				
Produits intermédiaires + finis.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 703 325,27 €
Marchandises (vendues en l'état)				
AVANCES, ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'EXPLOITATION	369 858,18 €		369 858,18 €	88 713,49 €
CREANCES:				
Créances clients + cpts rattachés	23 156 035,78 €	- 2 355,00 €	23 153 680,78 €	15 841 463,84 €
Créances diverses	665 269,86 €		665 269,86 €	1 514 516,12 €
Capital souscrit, appelé non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT:				
DISPONIBILITES:	1 282 265,54 €		1 282 265,54 €	2 112 547,38 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE:	62 490,37 €		62 490,37 €	50 817,56 €
TOTAL (II):	32 986 759,40 €	- 800 668,94 €	32 186 090,46 €	29 346 908,64 €
Charges à répartir sur exercices				
Prime de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif	0,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	44 688 223,04 €	- 10 975 613,14 €	33 712 609,90 €	31 133 091,92 €

Le Président / Directeur Général
Marco BIAGIONI

REGULUS S.A.

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version du 2023-01-31 V04

P A S S I F	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
CAPITAUX PROPRES:		
Capital	640 000,03 €	640 000,03 €
Primes d'émission, fusion, d'apport		
Réserve légale	78 099,61 €	78 099,61 €
Réserves statut. + contract.		
Réserves réglementées		
Autres	243 918,43 €	243 918,43 €
Report à nouveau	15 552 578,47 €	14 021 514,25 €
Résultat de l'exercice (bénéf. pert)	4 025 357,50 €	1 531 064,22 €
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I):	20 539 954,04 €	16 514 596,54 €
AUTRES FONDS PROPRES:		
Produit émissions titres particip.		
Avances conditionnées		
TOTAL (II):		
PROV. RISQUES ET CHARGES:		
Provisions pour risques	670,00 €	25 545,00 €
Provisions pour charges	1 721 294,92 €	1 876 955,79 €
TOTAL (III):	1 721 964,92 €	1 902 500,79 €
DETTES:		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts auprès Ets. de crédit		
Emprunts + dettes financières div.		
Avances + acomptes reçus/commandes	0,00 €	0,00 €
Dettes fourn. + cpts rattachés	3 019 373,08 €	2 897 141,33 €
Dettes fiscales + sociales	4 326 253,06 €	2 583 009,01 €
Dettes sur immo. + cpts rattachés		
Dettes diverses	598 834,43 €	628 110,70 €
Produits constatés d'avance	3 506 230,37 €	6 607 733,55 €
TOTAL (IV):	11 450 690,94 €	12 715 994,59 €
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	33 712 609,90 €	31 133 091,92 €

Le Président Directeur Général

Marco BIAGIONI

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

REGULUS S.A.

Version du 2023-01-31 V04

	EXERCICE 2022			EXERCICE 2021
	France	Exportation	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	31 610 274,46 €		31 610 274,46 €	20 711 652,17 €
Chiffres d'affaires nets	31 610 274,46 €	0,00	31 610 274,46 €	20 711 652,17 €
Production stockée			- 2 775 088,22 €	5 525 181,69 €
Production immobilisée			41 297,12 €	16 176,74 €
Subventions d'exploitation			42 315,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements et provisions			400 694,31 €	318 499,74 €
Autres produits			148,10 €	126 533,88 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			29 319 640,77 €	26 698 044,22 €
Achat matières premières et marchandises			- 1 615 889,85 €	- 1 637 540,65 €
Variation de stock matières premières et marchandises			- 223 350,36 €	314 231,54 €
Autres achats et charges externes			- 9 950 728,21 €	- 12 818 186,03 €
Impôts, taxes et versements assimilés			- 838 380,09 €	- 449 625,49 €
Salaires et traitements			- 6 569 696,13 €	- 6 403 626,71 €
Charges sociales			- 2 869 047,03 €	- 2 855 402,08 €
		-dot. aux amortissements	- 537 354,68 €	- 663 576,76 €
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations		-dot. aux provisions		
Sur actif circulant		-dot. aux provisions	- 182 351,77 €	- 20 583,73 €
Pour risques et charges		-dot. aux provisions	- 125 692,61 €	- 64 551,63 €
Autres charges			- 25 407,93 €	- 9 542,80 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			- 22 937 898,66 €	- 24 608 404,34 €
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			6 381 742,11 €	2 089 639,88 €
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)		
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Différences positives de change			0,00 €	0,00 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			0,00 €	0,00 €
Dotations financières aux amortissements et provisions			0,00 €	- 620,10 €
Intérêts et charges assimilées			- 13 918,50 €	- 7 327,00 €
Différences négatives de change			- 504,80 €	0,00 €
Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			- 14 423,30 €	- 7 947,10 €
2 RESULTAT FINANCIER (V - VI)			- 14 423,30 €	- 7 947,10 €
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			6 367 318,81 €	2 081 692,78 €

Le Président Directeur Général

Marco BIAGIONI

REGULUS S.A.

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Version du 2023-01-31 V04

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS:		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00 €	0,00 €
Reprises sur provisions et transfert de charges	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	0,00 €	0,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES:		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 28 090,52 €	- 31 310,13 €
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	- 28 090,52 €	- 31 310,13 €
3 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	- 28 090,52 €	- 31 310,13 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	- 818 540,79 €	- 110 646,97 €
Impôts sur les bénéfices (X)	- 1 495 330,00 €	- 408 671,46 €
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	29 319 640,77 €	26 698 044,22 €
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	- 25 294 283,27 €	- 25 166 980,00 €
BENEFICE OU PERTE (total des produits-total des charges)	4 025 357,50 €	1 531 064,22 €

Le Président Directeur Général
Marco BIAGIONI

Regulus SA

Annexes au bilan et au compte de résultat Exercice clos le 31 décembre 2022 (Euros, excepté spécification particulière)

1. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Au cours de l'année 2022, REGULUS a terminé les activités de production en série pour le chargement des moteurs MPS A5 liées au contrat de production PB sur le marché ARIANESPACE. En 2022, 12 moteurs P120 ont été produits pour les nouveaux lanceurs A6 et Vega C. En 2022, 14 moteurs P120, dont 5 produits en 2021 et 9 produits en 2022, ont été reconnus en chiffre d'affaires et réceptionnés par Avio.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi 2020-290 du 23 mars 2020 n'a pas entraîné de conséquence sur l'activité au cours de l'exercice 2022.

L'ESA a reconnu le remboursement des coûts fixes non couverts par la production relative à l'arrêt anticipé de la production A5 et au décalage de la montée en cadence du programme A6, respectivement pour 2.073.777 € et 5.700.655 € considérés en chiffre d'affaires au 31 décembre 2022.

Parallèlement à l'activité principale de production en série, la Société a poursuivi les activités de maintenance des infrastructures considérées nécessaires par la Direction Générale : au titre des contrats MCO ESA, la Société a réalisé un chiffre d'affaires en 2022 de 2.835.676,84 €.

Les activités de développement P120 ont permis de réaliser un chiffre d'affaires en 2022 de 1.315.826,34 € en réduction par rapport à l'année 2021 où le montant était de 1.624.407,26 €.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LE 31 DECEMBRE 2022

Aucun évènement important n'est survenu entre la date de clôture du 31 décembre 2022 et la date d'arrêté des comptes.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et en conformité avec le règlement ANC n°2014-03, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, pour fournir une image fidèle conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. METHODE DE RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES (VOIR §4.8)

3.1.1. Contrat pour segment P80

Le chiffre d'affaires du contrat Verta P80 pour le chargement de cinq moteurs P80 sur une durée de trois ans est reconnu à l'avancement des coûts sur la base d'une marge à terminaison estimée propre à chaque moteur.

3.1.2. Contrat de Maintenance en Conditions Opérationnelles (MCO)

Le chiffre d'affaires des contrats de maintenance en conditions opérationnelles est reconnu à l'avancement des coûts sur la base d'une marge à terminaison estimée pour chaque contrat.

3.1.3. Contrat de développement et production présérie P120

Le chiffre d'affaires du contrat de développement P120 est composé de trois lots :

- Développement propergol : l'activité est reconnue à l'achèvement. Les livraisons sont approuvées par le client sans réserve.
- Réalisation des investissements techniques pour la production P120 : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts sur la base d'une marge à terminaison estimée sur l'ensemble des projets.
- Chargement de moteurs P120 en 2022. Le CA est reconnu à l'achèvement des événements contractuels. Les livraisons sont approuvées avec PVA par le client sans réserve.

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.2.1. Valeur brute des immobilisations

La valeur brute des immobilisations corporelles et incorporelles correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine :

- Coût d'acquisition augmenté des frais accessoires d'acquisition le cas échéant pour les actifs acquis à titre onéreux
- Coût de production pour les actifs produits par l'entreprise
- Valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

3.2.2. Durée d'amortissement

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. La première annuité se calcule au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service. Les durées d'immobilisations sont les suivantes :

Logiciels :	3 ans
Constructions :	10 ans
Installations techniques :	10 ans
Outillages industriels :	5 ans
Installations et agencements :	5 ans
Matériel de transport :	4 ans
Matériel de bureau :	5 ans
Matériel informatique :	5 ans
Meuble de bureau :	5 ans
Meuble d'habitation :	4 ans
Pièces de rechange pour immobilisations:	12-15 ans
Développement P80 pour 1 ^{er} vol de qualification :	5 ans (totalement amorti)

3.2.3. CAS SPECIFIQUES

3.2.3.1. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement, autofinancés par Regulus, sont immobilisés en fonction des perspectives de rentabilité commerciale. Ils sont valorisés au coût de production qui comprend : les consommations, les charges directes de production et une fraction des charges indirectes inhérentes à la production. Ces coûts de développement sont amortis à compter de leur date de mise en service. Les frais de recherche et développement concernent la réalisation du moteur P80 réalisé pour le premier vol de qualification.

En application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé des dépenses de recherche.

3.2.3.2. Frais d'établissement

Les frais d'établissement s'élèvent à 30.489,80 € et sont intégralement amortis.

3.2.3.3. Consommables et pièces de rechange pour immobilisations

Les consommables et les pièces de rechange de sécurité (avec une valeur unitaire supérieure ou égale à 500 €) associés aux immobilisations de l'ESA sont immobilisés. Ces pièces sont : des moteurs électriques, des vannes, des pompes, des vérins, des ventilateurs, des variateurs, des compresseurs, des kits de réparation, des conditionneurs, des pignons, des turbines et des transformateurs. A fin décembre 2022, elles représentent une valeur brute de 1.077.302,07 € et sont amortis pour 566.761,36 € en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations de référence. La valeur nette comptable au 31 décembre 2022 est de 510.540,71 €.

3.2.3.4. Filiales et participations

Regulus ne possède ni filiale ni participation sur l'exercice 2022.

3.3. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de consommables et de matières premières sont évalués au coût moyen unitaire pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achat, le cas échéant. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production.

Une provision pour dépréciation des stocks est déterminée selon l'utilisation probable des articles en stock.

La valeur nette comptable globale des stocks est de 6.652.525,73 € et est détaillée comme suit:

- 822.309,39 € de matières premières
- 2.929.931,16 € pièces de rechanges et consommables
- 3.698.599,12 € d'en-cours de production
- 798.313,94 € de dépréciation, détaillé ci-dessous

Une provision pour dépréciation de 156.001,00 € porte sur les matières premières non utilisables dépréciées à 100 %.

Une provision a été établie pour les pièces de rechange et consommables non movimentés pendant les 5 derniers exercices et plus. Nous avons établi une règle de dépréciation au titre de l'obsolescence technique relative à la période de non mouvement des articles en stock pour les consommables et pièces de rechange en fonction du nombre d'années sans mouvement (ni entrée et/ou ni sortie).

Taux de dépréciation	Pas de mouvement depuis
20%	5> entre <= 6 ans
40%	6> entre <= 7 ans
55%	7> entre <= 8 ans
70%	8> entre <= 9 ans
80%	9> entre <= 10 ans
90%	10> entre <= 11 ans
95%	11> ans

Sur la base de notre table de dépréciation, les consommables et les pièces de rechange, non movimentés, ont été dépréciés en moyenne à hauteur de 72 % de leur valeur brute soit 501.312,11 €.

De plus, la société a provisionné la destruction des pièces de rechange et consommables directement associées à la production de lanceurs A5 et P80 au bénéfice de Vega pour 141.000,83€.

3.4. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Lorsque le recouvrement d'une créance est compromis, la Société comptabilise une dépréciation.

Les transactions commerciales libellées en devises sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date de l'opération et sont enregistrées en résultat d'exploitation. Les gains et pertes de change réalisés sont inscrits en résultat financier lors de l'enregistrement des encaissements ou des décaissements. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture et les écarts constatés entre le cours historique de l'enregistrement et le cours de clôture sont comptabilisés en écart de conversion, les pertes latentes faisant l'objet d'une provision pour risques et charges.

3.5. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie.

Les provisions pour autres risques sont constituées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice. Elles correspondent aux montants des dommages réclamés ou estimés compte tenu du déroulement des procédures en cours.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les mouvements ayant affecté les postes d'immobilisations et d'amortissements sont analysés respectivement dans les tableaux ci-dessous.

2055 N

OK

AMORTISSEMENTS 2022

		2021	DOTATIONS	REPRISES	2022	
280110	FRAIS D'ETABLISSEMENT	-30 489,80	0,00		-30 489,80	AC
280310	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	-906 857,94			-906 857,94	CQ
280810	LOGICIELS	-634 671,75	-51 779,81		-686 451,56	AK
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-1 572 019,49	-51 779,81	0,00	-1 623 799,30	
281310-281350-281400	CONSTRUCTIONS	-329 464,49	-3 754,51		-333 219,00	AQ
281500/281550	INSTALLAT. TECHNIQUES	-4 863 043,13	-150 166,92		-5 013 210,05	AS
2815400	PIECES DE RECHANGE	-510 008,97	-84 800,47	28 048,08	-566 761,36	
281810	AMENAGEMENTS DIVERS	-1 841 986,09	-130 402,97	0,00	-1 972 389,06	
281820	MATERIEL DE TRANSPORT	-196 390,63	-68 577,67	0,00	-264 968,30	
281831	MATERIEL DE BUREAU	-27 473,96	-422,18		-27 896,14	
281832	MATERIEL INFORMATIQUE	-302 487,91	-46 161,23	0,00	-348 649,14	
281841	MOBILIER BUREAU	-22 762,93	-848,00		-23 610,93	
281842	MOBILIER D'HABITATION					
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-8 093 618,11	-485 133,95	28 048,08	-8 550 703,98	AU
TOTAL		-9 665 637,60	-536 913,76	28 048,08	-10 174 503,28	BK

2054 N		VERSION 1	IMMOBILISATIONS				déc-22
			2021	ACQUISITIONS TOTALES	CESSIONS	2022	
201100	FRAIS D'ETABLISSEMENT		30 489,80			30 489,80	AB
203100	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT		906 857,94			906 857,94	CQ
208100	LOGICIELS		745 265,07	17 959,02		763 224,09	AJ
214000/213000/213500	CONSTRUCTIONS		347 506,98			347 506,98	AP
215000/215500	INSTALLAT. TECHNIQUES		5 195 906,27	125 972,21		5 321 878,48	AR
215400	STOCK CONSOM		1 092 143,55 0,00	41 297,12	-56 138,60	1 077 302,07 0,00	
TOTAL IMMOB CORPOREL			8 318 169,61	185 228,35	-56 138,60	8 447 259,36	
218100/218101	AMENAGEMENTS DIVERS		2 076 724,00	201 576,50		2 278 300,50	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT		292 341,00	36 801,26	0,00	331 142,26	
218310	MATERIEL DE BUREAU		27 473,96	6785		34 258,96	
218320	MATERIEL INFORMATIQUE		437 196,29	11 088,00	0,00	448 284,29	
218410	MOBILIER BUREAU		26 265,64	4 240,00		30 505,64	
218420	MOBILIER D'HABITATION		26 265,64	0,00	0,00	26 265,64	
TOTAL BILAN LIGNE AT			2 860 000,89	262 490,76	0,00	3 148 757,29 AT	
SOUS TOTAL AB-AJ-AP-AR-AT			11 178 170,50	447 719,11	-56 138,60	11 596 016,65	
231500	INST. TECHN/OUTIL. EN COURS		61 265,00	189 727,55	206 487,55	44 505,00	AV
232000	IMMOB. INCORPORELLES EN COURS		0,00	22 019,02	17 959,02	4 060,00	AJ2
237000	ACPTE AVCE S/IMMOB. INCORP. EN COURS		10 200,00		10 200,00	0,00	AL
238500	ACPTE SUR IMMOB.		113 505,60	0,00	113 505,60	0,00	AX
275500	CAUTIONS		88 679,78	4 131,63	5 423,78	87 387,63	BH
TOTAL			11 451 820,88	663 597,31	287 237,35	11 731 969,28	BJ

Les frais de recherche et développement correspondent aux activités industrielles relatives aux contrôles non destructifs pour la qualification du premier moteur de vol FU1P80 du lanceur VEGA. Les amortissements ont été comptabilisés à partir de mars 2012 à la suite du lancement réussi du premier vol de VEGA le 13 février 2012 pour une valeur cumulée de 906.857,94 € au 31 décembre 2018. Ils sont complètement amortis depuis le 31 décembre 2018.

4.2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les mouvements ayant affecté les provisions sont analysés dans les tableaux en annexe 1. Les provisions pour risques au 31 décembre 2022 à hauteur de 670,00 € sont détaillées ci-dessous :

- 670,00 € au titre de la destruction des fûts métalliques présents sur site au 31 décembre 2022.

Les provisions pour charges au 31 décembre 2022 à hauteur de 1.721.964,92 € sont détaillées dont :

- 328.533,92 € au titre de la destruction des matières premières et déchets industriels présents sur site à la clôture,
- 1.392.761,00 € au titre de l'IFC.

Libellé	Provisions Risques et Charges au Bilan 31/12/2022									
	Solde 31/12/2021		Réprises sans Utilisation 2022		Réprise avec Utilisation 2022		Dotations 2022		Solde 31/12/2022	
	comptes		comptes	comptes	comptes	comptes	comptes	comptes	comptes	
Destruction Fûts Métalliques	151000	25 545,00 €	781515	0,00 €	731515	-25 545,00 €	331515	570,00 €	151000	570,00 €
Franchise RC 125S2 Dedommage Tiers	151000	0,00 €	781500	0,00 €	731500	0,00 €	331500	0,00 €	151000	0,00 €
Risques Dommages Tiers et Réfaction Segment 125S2	151000	0,00 €	781500	0,00 €	731500	0,00 €	331500	0,00 €	151000	0,00 €
Cortencieux en cours avec personnel	151000	0,00 €	781500	0,00 €	731500	0,00 €	331500	0,00 €	151000	0,00 €
Total LIGNE BILAN - DP	161000	25 545,00 €		0,00 €		-25 545,00 €		670,00 €	161000	670,00 €
Provision IFC Retraite GD	153000	1 601 686,00 €	781530	-196 492,00 €	781530	-66 078,00 €	681530	53 645,00 €	153000	1 392 761,00 €
Total LIGNE BILAN - GD --> DQ		1 601 686,00 €		-196 492,00 €		-66 078,00 €		53 645,00 €		1 392 761,00 €
URSAFF Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	681740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Auto Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	681740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Voyage Redressement +FS	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	681740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Tickets Restaurant Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	681740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Logements Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	681740	0,00 €	158000	0,00 €
Destruction déchets industriel	158000	17 170,00 €	781510	0,00 €	781510	-17 170,00 €	631510	52 925,00 €	158000	62 925,00 €
Destruction MP	158000	258 099,79 €	781510	0,00 €	781510	-943,48 €	631510	8 452,61 €	158000	255 608,92 €
Total LIGNE BILAN - DQ	168000	275 269,79 €		0,00 €		-18 113,48 €		71 377,61 €	168000	328 533,92 €
Total LIGNE BILAN - DQ		1 876 956,79 €		-196 492,00 €		-84 191,48 €		125 022,61 €		1 721 294,92 €
Total LIGNE BILAN - DR		1 902 600,79 €		-196 492,00 €		-109 736,48 €		125 692,61 €		1 721 964,92 €
Provision Segment (BM)	393000	0,00 €		0,00 €		0,00 €	681730	0,00 €	151000	0,00 €
Dépréciation Consommables (BM)	391200	459 961,17 €	781730	0,00 €	781730	0,00 €	681730	132 351,77 €	391200	642 312,94 €
Dépréciation MP (BM)	391100	250 466,83 €	781730	-94 465,83 €	781730	0,00 €	631730	0,00 €	391100	156 001,00 €
Total LIGNE BILAN - BM BO		710 428,00 €		-94 465,83 €		0,00 €		182 351,77 €		798 313,94 €
TOTAL GENERAL		2 612 928,79 €		-290 957,83 €		-109 736,48 €		308 044,38 €		2 520 278,86 €

4.3. ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

4.3.1. DETTES

Le poste fournisseurs au 31 décembre 2022 s'élève à un montant de 3.019 k€.

Echéances au 31.12.2022 en k€	Dettes échues plus de cinq ans	Dettes échues entre un et cinq ans	Dettes échues moins d'un an	Non échues	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs tiers	0	0	808	532	1.340
Fournisseurs inter compagnie	0	0	324	199	524
Total Factures parvenues	0	0	1.132	731	1.864
Factures non parvenues	0	0	0	1.155	1.155
Total	0	0	1.132	1.886	3.019

Le poste fournisseurs au 31 décembre 2021 s'élevait à un montant de 2.897 k€.

Echéances au 31.12.2021 en k€	Dettes échues plus de cinq ans	Dettes échues entre un et cinq ans	Dettes échues moins d'un an	Non échues	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs tiers	0	0	162	1.446	1.608
Fournisseurs inter compagnie	0	0	101	459	560
Total Factures parvenues	0	0	263	1.905	2.168
Factures non parvenues	0	0	0	729	729
Total	0	0	263	2.634	2.897

4.3.2. CREANCES

Le poste Clients en valeur nette au 31 décembre 2022 s'élève à un montant de 23.153 k€.

Echéances au 31.12.2022 en k€	Echues plus d'un an	Echues moins d'un an	Non échues	Total créances clients
Clients tiers	19	621	0	640
Clients inter compagnie	0	9.150	7.494	16.644
Factures à établir	0	0	5.869	5.869
Total clients	19	9.771	13.245	23.153

Le poste Clients en valeur nette au 31 décembre 2021 s'élevait à un montant de 15.841 k€.

Echéances au 31.12.2021 en k€	Echues plus d'un an	Echues moins d'un an	Non échues	Total créances clients
Clients tiers	0	39	0	39
Clients inter compagnie	0	8.204	6.285	14.489
Factures à établir	0	0	1.313	1.313
Total clients	0	8.243	7.598	15.841

4.4. DETTES ET CREANCES DES ENTREPRISES LIEES ET AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION**4.4.1. ENTREPRISES LIEES**

	AVIO S.p.A.	Europropulsion -	Total Groupe Avio
Créances	16.643.736,73 €	0 €	16.643.736,73 €
Factures à Etablir	5.858.852,96 €	0 €	5.858.852,96 €
Dettes	- 338.828,67 €	-	- 338.828,67 €
Facture à Recevoir	- 366.102,48 €	-	- 366.102,48 €
Charges financières	-	-	-
Produits financiers	-	-	-
⌘ TOTAL	21.877.658,54 €	0 €	21.877.658,54 €

4.4.2. ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

	ArianeGroup	Safran - Arianespace
Créances	000 €	0,00 €
Factures à Etablir	9.140,00 €	0,00 €
Dettes	- 184.810,76 €	0,00 €
Factures à Recevoir	- 23.359,00 €	0,00 €
⌘ TOTAL	- 199.029,76 €	0,00 €

4.5. CHARGES A PAYER ET PRODUIT A RECEVOIR

Les dettes diverses au titre de l'exercice sont de 598.834,43 €. Elles correspondent à des charges à payer relatives aux droits aux voyages congés des salariés.

Les produits à recevoir au titre de l'exercice 2022 sont à 0,00 €.

REGULUS n'a pas constaté de gain de change dans les écarts de conversion passif.

4.6. CHARGES ET PRODUITS IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

Les charges constatées d'avance pour 62.490,37 € correspondent à l'achat de prestations techniques, de documentation administrative ainsi qu'à des cautions et garanties vis-à-vis de la société ATRADIUS, aux tickets restaurant et aux assurances pluriannuelles pour les chantiers P120. Les produits constatés d'avance pour 3.506.230,37 € dont 1.824.124,69 € correspondent à l'activité relative au lot investissement P120 en cours de réalisation et non achevée au 31 décembre 2022 et 1.682.105,68 € pour les activités MCO du contrat ESA.

4.7. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des organes de Direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

4.8. REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé en France est réparti selon les activités suivantes :

Chiffre d'affaires par activité	2021	2022
Activités Ariane 5	5.594 k€	2.074 k€
Activités Vega	2.021 k€	158 k€
Activité Maintien Conditions Opérationnelles ESA	6.492 k€	2.835 k€
Activités P120 Développement	143 k€	0 k€
Activités P120 Chargements	4.679 k€	24.669 k€
Activités P120 Investissements	1.482 k€	1.316 k€
Autre CA	301 k€	558 k€
TOTAL	20.712 k€	31.610 k€

4.9. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante de l'entreprise.

REGULUS S.A. a enregistré pendant l'année 2022 :

- Des charges exceptionnelles sur l'exercice pour 28.090,52 € qui sont relatives à la valeur nette comptable des pièces de rechange utilisées pour la maintenance des installations de l'usine.
- Les produits et transfert de charges exceptionnels sur l'exercice sont de 0,00 €.

4.10. CREDIT IMPOT RECHERCHE

Au cours de l'exercice 2022, la société a comptabilisé un crédit impôt recherche pour 0,00 € au titre des activités de développement P120.

4.11. ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL

4.11.1. INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de sécurité sociale de base (Sécurité sociale, régimes complémentaires obligatoires tels que l'ARRCO, l'AGIRC, ...) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

Dans le cadre de l'accord sur les dispositions de la convention collective de la chimie applicables aux salariés de Regulus, la société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrières ainsi que d'autres avantages à long terme (médaille du travail).

Ces avantages, qualifiés de régimes à prestations définies, sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées et en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue,

intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel...

La société comptabilise ces régimes selon les modalités suivantes :

- Le coût normal, représentatif de l'accroissement de l'engagement sur l'exercice, est enregistré en résultat d'exploitation;
- Les gains et pertes actuariels résultant de l'incidence des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements sont reconnus, intégralement en résultat dans l'exercice où ils sont générés.

Le résultat financier inclut la charge de désactualisation de l'engagement net, l'incidence des écarts actuariels et l'amortissement des modifications de régimes lorsque les dispositions sociales sont renégociées.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

	2021	2022
Taux d'actualisation	0,90 %	2,25 %
Taux moyen d'augmentation des salaires	2,50 %	2,50 %
Espérance de durée de vie active moyenne résiduelle	15	15

Une reprise des provisions de 66.078,00 € a eu lieu pour départ à la retraite en 2022. Le calcul de la provision 2022 porte à une diminution de l'engagement de 208.925,00 €.

4.11.2. MEDAILLES DU TRAVAIL

La société n'a pas provisionné les médailles du travail, ces dernières étant considérées comme non significatives.

4.12. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Pour garantir l'exécution des décisions à caractère d'urgence prises par les autorités administratives en vue d'assurer la mise en sécurité des biens et des personnes et pour les garanties aux Douanes de Guyane, REGULUS a renouvelé les garanties bancaires:

- 2.456.000 € afin de répondre aux dispositions de l'arrêté préfectoral R03-2016-07-28-010 du 28 juillet 2016 et son arrêté complémentaire n° R03-2018-09-04-003 du 04/09/2018 pour P120 A6 et Vega C;
- 590.000 € pour les opérations de douane en Guyane.

En vertu d'un accord entre l'ESA et REGULUS intervenu en 1992, l'ESA a mis l'ensemble des installations de l'Usine Propergol de Guyane (UPG) à la disposition de REGULUS qui en assure l'exploitation, l'entretien et la maintenance au profit des programmes de l'ESA dans leurs phases

de développement et de production. En contrepartie de ce transfert, REGULUS s'engage à réaliser toutes mesures nécessaires au maintien des biens de l'Agence en état de fonctionnement opérationnel et d'en assurer la sécurité.

La société bénéficie du soutien financier de sa maison mère AVIO.

4.13. IMPOTS

4.13.1. IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les impôts sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat net retraité de déductions et réintégrations fiscales. Le taux d'imposition est de 25,0 % hors contribution additionnelle.

Les crédits d'impôts au bilan sont de 41.041,00 €:

- CII DOM TOM ART 244 quarter W 41.041,00 €

4.13.2. SITUATION FISCALE DIFFEREE

La prise en considération de certaines charges et de certains produits, dans des exercices différents au plan comptable et au plan fiscal conduit à une situation fiscale différée, présentée dans le tableau suivant :

Créances d'impôt	2021	2022
Participation des salariés delta sur année précédent	110.646,97 €	818.540,79 €
Provision IFC	1.601.686,00 €	1.392.761,00 €
TOTAL	1.712.332,97 €	2.211.301,79 €
Taux IS (A)	25.82 %	25.82 %
TOTAL Impôts différés	442.124,37 €	570.958,12 €

(A) Le taux d'impôt de 25,82 % correspond au taux applicable à compter de l'exercice 2022, majoré de la contribution sociale de 3,3%.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

La capital social est composé de 40.000 actions ordinaires de 16,00 euros, souscrites et entièrement libérées.

Les actions sont détenues au 31 décembre 2022 par :

- 59,9925 % détenu par la société Avio SpA,
- 40,0000 % détenu par la société ArianeGroup SAS,
- 0,0075 % détenu par des administrateurs personnes physiques désignés par Avio SpA.

Les variations des capitaux propres sont décrites ci-après :

En k€	Capitaux propres au 31/12/2021	Affectation du résultat 2021	Distribution de dividendes	Résultat 2022	Capitaux propres au 31/12/2022
Capital	640				640
Réserve légale	78				78
Réserve ordinaire	244				244
Report à nouveau	14.021	1.531	(0)		15.552
Résultat	1.531	(1.531)		4.025	4.025
Capitaux propres	16.514	0	(0)	4.025	20.540

5.2. EFFECTIFS

Les effectifs moyens de l'année 2022 ont été de 88.02 personnes (contre 89,84 en 2021).

A la clôture de l'exercice 2022, le personnel s'élève à 90 personnes dont 1 apprenti hors CDD (2 personnes) ainsi réparties :

- Cadres : 18 personnes
- Non Cadres : 71 personnes
- Apprentis : 1 personne

Divers accords ont été signés avec les représentants syndicaux en 2022:

- Accord Négociation Annuelle Obligatoire
- Accord relatif au télétravail
- Accord relatif à l'intéressement
- Accord PPV

D'autre part, une nouvelle base de données économiques et sociales (BDES) a été incrémentée en 2022 pour faciliter les échanges d'information entre la direction et le CSE

Le plan de formation du personnel réalisé en 2022 a été de 6.600 heures pour un budget de 102.198€. Le plan de formation a fortement été impacté par la crise sanitaire.

5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires au titre de la mission de certification des états financiers de l'exercice 2022 s'élèvent à 73.709,80 €.

5.4. IDENTITE DES SOCIETES MERES ETABLISSANT DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes de la Société sont inclus depuis 2017, suivant la méthode de la mise en équivalence, dans les comptes consolidés de :

- dénomination sociale : ArianeGroup Holding
- forme : Société par Actions Simplifié – 519 032 171 RCS VERSAILLES
- capital : 374.091.284 €
- Siège social : 51-61 Route de Verneuil 78130 Les Mureaux

Les comptes de la Société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

- dénomination sociale : AVIO S.p.A
- forme : Société par Actions de droit italien
- capital : 90 964 212,90 €
- Siège social : Via L. Bissolati, 76 – 00187 ROMA - ITALIE

Tables du Bilan 31/12/2022

- Tables des Investissements et Amortissements
- Tables des Provisions

2055 N

OK

AMORTISSEMENTS 2022

		2021	DOTATIONS	REPRISES	2022	
280110	FRAIS D'ETABLISSEMENT	-30 489,80	0,00		-30 489,80	AC
280310	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	-906 857,94			-906 857,94	CQ
280810	LOGICIELS	-634 671,75	-51 779,81		-686 451,56	AK
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-1 572 019,49	-51 779,81	0,00	-1 623 799,30	
281310-281350-281400	CONSTRUCTIONS	-329 464,49	-3 754,51		-333 219,00	AQ
281500/281550	INSTALLAT. TECHNIQUES	-4 863 043,13	-150 166,92		-5 013 210,05	AS
2815400	PIECES DE RECHANGE	-510 008,97	-84 800,47	28 048,08	-566 761,36	
281810	AMENAGEMENTS DIVERS	-1 841 986,09	-130 402,97	0,00	-1 972 389,06	
281820	MATERIEL DE TRANSPORT	-196 390,63	-68 577,67	0,00	-264 968,30	
281831	MATERIEL DE BUREAU	-27 473,96	-422,18		-27 896,14	
281832	MATERIEL INFORMATIQUE	-302 487,91	-46 161,23	0,00	-348 649,14	
281841	MOBILIER BUREAU	-22 762,93	-848,00		-23 610,93	
281842	MOBILIER D'HABITATION					
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		-8 093 618,11	-485 133,95	28 048,08	-8 550 703,98	AU
TOTAL		-9 665 637,60	-536 913,76	28 048,08	-10 174 503,28	BK

2054 N

VERSION 1

IMMOBILISATIONS déc-22

		ACQUISITIONS				
		2021	TOTALES	CESSIONS	2022	
201100	FRAIS D'ETABLISSEMENT	30 489,80			30 489,80	AB
203100	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	906 857,94			906 857,94	CQ
208100	LOGICIELS	745 265,07	17 959,02		763 224,09	AJ
214000/213000/213500	CONSTRUCTIONS	347 506,98			347 506,98	AP
215000/215500	INSTALLAT. TECHNIQUES	5 195 906,27	125 972,21		5 321 878,48	AR
215400	STOCK CONSOM	1 092 143,55 0,00	41 297,12	-56 138,60	1 077 302,07 0,00	
TOTAL IMMOB CORPOREL		8 318 169,61	185 228,35	-56 138,60	8 447 259,36	
218100/218101	AMENAGEMENTS DIVERS	2 076 724,00	201 576,50		2 278 300,50	
218200	MATERIEL DE TRANSPORT	292 341,00	38 801,26	0,00	331 142,26	
218310	MATERIEL DE BUREAU	27 473,96	6785		34 258,96	
218320	MATERIEL INFORMATIQUE	437 196,29	11 088,00	0,00	448 284,29	
218410	MOBILIER BUREAU	26 265,64	4 240,00		30 505,64	
218420	MOBILIER D'HABITATION	26 265,64	0,00	0,00	26 265,64	
TOTAL BILAN LIGNE AT		2 880 000,89	262 490,76	0,00	3 148 757,29 AT	
SOUS TOTAL AB-AJ-AP-AR-AT		11 178 170,50	447 719,11	-56 138,60	11 596 016,65	
231500	INST. TECHN/OUTIL. EN COURS	61 265,00	189 727,55	206 487,55	44 505,00	AV
232000	IMMOB. INCORPORELLES EN COURS	0,00	22 019,02	17 959,02	4 060,00	AJ2
237000	ACPTE AVCE S/IMMOB. INCORP. EN COURS	10 200,00		10 200,00	0,00	AL
238500	ACPTE SUR IMMOB.	113 505,60	0,00	113 505,60	0,00	AX
275500	CAUTIONS	88 679,78	4 131,63	5 423,78	87 387,63	BH
TOTAL		11 451 820,88	663 597,31	287 237,35	11 731 969,28	BJ

REGULUS SA – Comptes annuels exercice 2022

Libellé	Provisions Risques et Charges au Bilan 31/12/2022									
	V2023-01-31 V04									
	comptes	Solde 31/12/2021	comptes	Réprises sans Utilisation 2022	comptes	Réprise avec Utilisation 2022	comptes	Dotations 2022	comptes	Solde 31/12/2022
Destruction Fûts Métalliques	151000	25 545,00 €	781515	0,00 €	781515	-25 545,00 €	531515	570,00 €	151000	570,00 €
Franchise RC 125S2 Dedommage Tiers	151000	0,00 €	781500	0,00 €	781500	0,00 €	531500	0,00 €	151000	0,00 €
Risques Dommages Tiers et Réfaction Segment 125S2	151000	0,00 €	781500	0,00 €	781500	0,00 €	531500	0,00 €	151000	0,00 €
Contentieux en cours avec personnel	151000	0,00 €	781500	0,00 €	781540	0,00 €	557500	0,00 €	151000	0,00 €
Total LIGNE BILAN - DP	151000	25 545,00 €		0,00 €		-25 545,00 €		670,00 €	151000	670,00 €
Provision IFC Retraite GD	153000	1 601 686,00 €	781530	-196 492,00 €	781530	-66 078,00 €	681530	53 645,00 €	153000	1 392 761,00 €
Total LIGNE BILAN - GD → DQ		1 601 686,00 €		-196 492,00 €		-66 078,00 €		53 645,00 €		1 392 761,00 €
URSAFF Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	581740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Auto Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	581740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Voyage Redressement +FS	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	581740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Tickets Restaurant Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	521740	0,00 €	158000	0,00 €
URSAFF Logements Redressement	158000	0,00 €	781740	0,00 €	781740	0,00 €	581740	0,00 €	158000	0,00 €
Destruction déchets industriel	158000	17 170,00 €	781510	0,00 €	781510	-17 170,00 €	581510	52 925,00 €	158000	62 925,00 €
Destruction MP	158000	258 099,79 €	781510	0,00 €	781510	-943,48 €	581510	8 452,61 €	158000	265 608,92 €
Total LIGNE BILAN - DQ	158000	275 269,79 €		0,00 €		-18 113,48 €		71 377,61 €	158000	328 533,92 €
Total LIGNE BILAN - DQ		1 876 955,79 €		-196 492,00 €		-84 191,48 €		125 022,61 €		1 721 294,92 €
Total LIGNE BILAN - DR		1 902 500,79 €		-196 492,00 €		-109 736,48 €		125 692,61 €		1 721 964,92 €
Provision Segment (BM)	393000	0,00 €		0,00 €		0,00 €	581730	0,00 €	151000	0,00 €
Dépréciation Consommables (BM)	391200	459 961,17 €	781730	0,00 €	781730	0,00 €	581730	182 351,77 €	391200	642 312,94 €
Dépréciation MP (BM)	391100	250 466,83 €	781730	-94 465,83 €	781730	0,00 €	581730	0,00 €	391100	156 001,00 €
Total LIGNE BILAN - BM BO		710 428,00 €		-94 465,83 €		0,00 €		182 351,77 €		798 313,94 €
TOTAL GENERAL		2 612 928,79 €		-290 957,83 €		-109 736,48 €		308 044,38 €		2 520 278,86 €

REGULUS
Société Anonyme au Capital de 640 000 euros
Siège Social : Centre Spatial Guyanais - BP 73 97373 KOUROU CEDEX
350 490 678 R.C.S. CAYENNE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le cinq avril à quinze heures trente,

Les actionnaires de la société REGULUS (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social d'Europulsion, situé 22 quai Gallieni - 92150 Suresnes, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance.

En l'absence de Monsieur Marco BIAGIONI, Président du Conseil d'Administration, l'Assemblée désigne Marco TELARA en qualité de Président de séance.

Monsieur Vincent JACOB représentant la société ArianeGroup SAS et Monsieur Marco TELARA représentant la société Avio acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Vincent JACOB assume les fonctions de secrétaire.

Le cabinet Ernst &Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire de la Société régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent l'ensemble des actions formant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- la copie des lettres de convocations adressées à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- les rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes sociaux, ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, et leur ont été communiqués avec la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 2) Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 3) Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- 4) Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;
- 6) Ratification de la cooptation de Monsieur Marco BIAGIONI en qualité d'administrateur ;
- 7) Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle les points principaux du rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. La discussion close, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 4.025.357,50 €. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu des articles 39-4 et 39-5 dudit Code n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de 4.025.357,50 € comme suit :

ORIGINE

Report à nouveau antérieur	15.552.578,47 €
Résultat bénéficiaire de l'exercice	4.025.357,50 €
Total	19.577.935,97 €

AFFECTATION

Affectation en report à nouveau soit **19.577.935,97 €**

Étant rappelé que la réserve légale a atteint le maximum légal de 10% du capital social.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 20.539.954,04 €. En application de l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les montants des dividendes mis en distribution, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués par action	Régime fiscal	Montant total
2021	0,00 €		0 €
2020	0,00 €		0 €
2019	0,00 €		0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, prend acte qu'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant en la forme ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation décidée par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 30 juin 2022 et avec effet au 1er juillet 2022, de Monsieur Marco BIAGIONI en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Sergio SCIPPA, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toute déclaration et remplir toute formalité d'enregistrement,

dépôts, publicité et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à seize heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau et valoir ce que droit.


Le Président,

Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,



Marco TELARA



Vincent JACOB
Marco TELARA

Vincent JACOB